



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 avril 2021

Objet de la délibération

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE SERVICES : CENTRE DÉPARTEMENTAL
DE GESTION DU MORBIHAN**

Le vingt neuf avril deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Madame Martine JOURDAIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE SERVICES : CENTRE DEPARTEMENTAL DE
GESTION DU MORBIHAN**

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Au-delà de ses obligations réglementaires, le Centre Départemental de Gestion (CDG) met en place des services facultatifs à l'attention des Collectivités.

Le CDG informe que conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code Général des Impôts, il convient que le CDG délivre ses prestations sous forme de groupements de moyens ; les Collectivités faisant appel à ses services facultatifs sont invitées à y adhérer sous forme de convention.

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à cette convention de moyens. Néanmoins, compte tenu du changement de présidence auprès du CDG 56, il convient de renouveler l'adhésion à cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 6 avril 2021,

VU l'avis de la Commission « Ressources » en date du 12 avril 2021,

VU le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au groupement de moyens,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de moyens et toutes les formalités afférentes,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ